

Université de Genève
SCHOLA GENEVENSIS MDLIX

DIES
ACADEMICUS
1975

1975

Cette année encore le rectorat, ainsi d'ailleurs que toutes les autorités universitaires, a consacré un temps considérable à la mise en application de la loi sur l'Université du 26 mai 1973.

**Application
de la loi
universitaire**

Le rectorat a dû, tout d'abord, élaborer un projet de règlement de l'Université, nécessaire complément de la loi. Il s'est, avant tout, interrogé sur la ligne de partage à tracer entre ce document et le règlement d'application à établir par le Conseil d'Etat. Il a conseillé au Département de l'instruction publique de n'inclure dans le règlement d'application que les dispositions concernant la participation et les modes d'élection, (car la loi en a décidé ainsi), les dispositions sur les relations entre l'Université et l'Etat et une partie des dispositions concernant le statut des enseignants.

*Règlement de
l'Université*

Toutes les autres dispositions telles que celles relatives aux subdivisions de l'Université, aux instituts en relation avec l'Université, au corps enseignant, aux élèves de l'Université, à l'organisation des études, aux organes de l'Université, à l'organisation de l'administration, feront, vraisemblablement, partie du règlement de l'Université. En ce qui concerne les règlements, l'autonomie de l'Université, garantie par la loi, est ainsi réalisée de manière satisfaisante.

Le rectorat a, dans cette perspective, rédigé un projet de règlement à l'intention du Conseil de l'Université. Il ne s'agit pas d'une adaptation de l'ancien règlement — la loi et les temps ont trop changé — mais d'un essai de redéfinition et de réorganisation considérable.

Ce projet de règlement de l'Université est actuellement soumis au Conseil de l'Université. Bien qu'il s'agisse d'un travail austère et ingrat, le Conseil de l'Université s'y est consacré pendant toute cette année, sans ménager son temps ni sa peine. Pleinement conscient de sa responsabilité et de ses droits, le Conseil a développé une collaboration active avec le rectorat dont celui-ci se félicite. Il ne fait pas de doute que, l'expérience aidant, les relations entre les deux organes seront toujours plus étroites et aisées.

Parmi les thèmes les plus intéressants, mais aussi naturellement les plus controversés, qui ont été abordés au cours de cette première phase, figure celui du statut du corps enseignant. Comment prévoir

pratiquement l'application de la loi sur l'Université limitant les mandats des professeurs ordinaires à 7 ans ? Quels seront les arguments de non-renouvellement ? Qui détiendra le pouvoir de décision ?

Tout aussi délicate est la question du non-renouvellement des mandats de chefs de travaux et chargés de recherches après 5 ans d'activité. La volonté très nette du législateur est d'assurer un turnus afin que chaque « génération » d'assistants ait la même possibilité de formation plus poussée. Le législateur souhaite cependant que le règlement de l'Université prévoie des renouvellements dans des cas exceptionnels. La difficulté est de délimiter ces cas. D'une part, l'Université doit se conformer à la loi et permettre à ceux qui en ont la capacité d'avoir accès à tour de rôle à ces postes ; d'autre part, pour la bonne marche de certains laboratoires et la continuité de certains enseignements et recherches, elle doit disposer d'un personnel expérimenté et ne peut se payer le luxe de former l'ensemble des responsables tous les 5 ans. Les universités de notre pays assumant la responsabilité de la recherche fondamentale, une certaine stabilité de l'emploi des jeunes chercheurs peut apparaître souhaitable.

Il convient, enfin, de ne pas sous-estimer les difficultés pratiques et humaines qui ne manqueront pas de se présenter à l'échéance du mandat de cinq ans.

La loi prévoit des possibilités de recours pour les étudiants comme pour le corps enseignant contre des décisions dont ils sont l'objet. Ce droit pose cependant des problèmes juridiques épineux du fait que l'Université est un établissement cantonal de droit public, doté de la personnalité juridique. En cas de conflit, ne trouvant pas sa solution au sein de l'Université, quelle instance externe sera compétente ?

Le rectorat, dans la partie de son projet de règlement consacrée aux études universitaires, a proposé des textes ouvrant l'Université, à certaines conditions, à des personnes non titulaires d'une maturité ou d'un titre équivalent, c'est-à-dire jusqu'à maintenant non-immatriculables. Il a voulu, par là, concourir à l'effort d'éducation permanente, comme aussi favoriser la démocratisation des études en suggérant des mesures complémentaires à celles déjà prises par le Grand Conseil. Cette suggestion a suscité des remous et des réflexions non seulement parce qu'elle va à l'encontre des idées reçues, mais parce qu'elle pose la question du niveau de culture nécessaire pour entreprendre des études universitaires et du type de culture que l'Université veut promouvoir et défendre.

Quel que soit son dénouement, ce débat aura été intéressant, mais le rectorat souhaite très vivement une solution positive à ce problème, car il pense que l'Université a tout à gagner à une telle ouverture.

*Programme
du rectorat*

Enfin, toujours en application de la nouvelle loi, le rectorat a établi un programme pour la période 1974-1977.

Cet exercice difficile s'est révélé extrêmement intéressant et profitable.

Fruit de discussions ayant duré des jours entiers, il a eu le mérite d'obliger l'équipe de direction de l'Université à se fixer des buts vers

lesquels tendre, et à résister à la tentation de céder à la pression exercée par les innombrables problèmes demandant des solutions immédiates ou à court terme.

Le programme décrit comment le rectorat voit l'Université de demain, indique les directions dans lesquelles elle devrait se développer et met en lumière les principes qui guideront ses actions et décisions.

Il indique comment toute action individuelle s'intègre dans un plan d'ensemble. Facilitant, sur une base concrète, le dialogue avec et entre les différents corps, il servira d'instrument de participation. Il stimulera aussi la nécessaire confrontation entre l'Université et les institutions de la cité. Le rectorat a ainsi estimé que l'élaboration et la présentation d'un tel programme pourrait favoriser un climat de travail propice à l'ensemble des organes de l'Université et de ses membres.

Le rectorat, qui ne cesse de manifester son désir de dialoguer avec tous ceux qui partagent avec lui le souci du développement de l'Université, espère que la publication de ce programme suscitera de très nombreux commentaires.*

Les activités des facultés font l'objet de rapports distincts auxquels nous invitons les lecteurs à se reporter. Le rectorat désire, néanmoins, citer à leur propos les problèmes et les réalisations suivantes :

Les facultés

L'étude de la fusion des écoles de pharmacie des universités de Lausanne et Genève, qui s'inscrit dans le cadre des efforts de coordination poursuivis depuis plusieurs années en Suisse romande, progresse malgré certaines résistances provenant de divers milieux.

*Faculté des
sciences*

Un « comité de direction », comprenant quatre personnalités du monde de la pharmacie, a été chargé, en novembre 1974, de poursuivre l'étude de cette fusion et de formuler des propositions concrètes pour l'établissement de la future école à Dorigny près de Lausanne. Les premiers résultats des travaux de ce comité sont attendus dans le courant de cette année.

L'Université de Genève veillera naturellement à ce que cette fusion s'accomplisse de manière satisfaisante pour nos enseignants et étudiants, qui devront trouver dans leur nouvelle école des conditions de travail au moins aussi satisfaisantes que celles dont ils bénéficient actuellement.

La convention romande sur la géophysique appliquée a été signée en juin 1974. Elle intéresse les universités de Lausanne et Genève.

*Sciences de
la terre*

L'enseignement et les recherches dans cette discipline sont groupés à Lausanne où se rendent, pendant leur quatrième année d'études, tous nos étudiants candidats au diplôme d'ingénieur-géologue.

Ce regroupement des forces dans une discipline très importante, en particulier dans l'optique des recherches pétrolières, mais nécessitant un équipement relativement coûteux, est particulièrement judicieux. Il évite une dispersion des forces et permet à notre université de réaliser une économie non négligeable.

* Ce programme figure à la page 39

La convention romande dans le domaine des sciences de la terre au niveau du 2^e cycle a été signée le 14 avril 1975 et entrera en vigueur le 1^{er} octobre 1975. Elle concerne toutes les disciplines des sciences de la terre, y compris la géophysique et intéresse toutes les universités romandes.

L'existence de cette convention se justifie par le fait que les sciences de la terre, qui intéressent traditionnellement un relativement petit nombre d'étudiants, sont enseignées largement dans toutes les universités romandes. Or, il devenait de plus en plus difficile, avec les moyens mis à disposition dans chaque université, de continuer à y délivrer un enseignement et d'y poursuivre des recherches de qualité supérieure dans toutes les disciplines essentielles.

La convention a donc pour but de fixer la répartition des matières enseignées dans chaque école. Elle suppose le déplacement des étudiants ainsi que d'une partie des enseignants. Outre l'avantage financier qui en résulte, elle doit permettre d'améliorer la collaboration scientifique entre les écoles romandes.

Faculté de médecine

Le principal problème de la Faculté de médecine dont le rectorat a eu à se saisir concerne son corps professoral. On assiste, d'une part, à une augmentation du nombre des enseignants qui ne va pas sans inquiéter les pouvoirs publics; elle s'explique par la spécialisation de plus en plus poussée en médecine et par la réforme des études médicales (application du plan Rossi) qui continue à créer une charge supplémentaire importante. D'autre part, le problème de la rémunération est de plus en plus ardu. Il ne fait, en effet, aucun doute que les responsabilités cliniques de la plupart des professeurs de médecine sont au moins aussi importantes que leurs responsabilités d'enseignement. Il y a là un problème de partage des charges financières entre le Département de l'instruction publique et le Département de la prévoyance sociale et santé publique. Enfin, quelle que soit la solution donnée à ce problème, l'Etat de Genève doit rester compétitif tout en ne vivant pas en dessus de ses moyens.

Faculté de théologie

Du fait que la réintégration pure et simple de la Faculté autonome de théologie protestante n'a pas pu se faire, et ceci malgré l'avis unanime des autorités universitaires, le rectorat a soutenu le projet de loi, dit projet Vernet, prévoyant son financement par l'Etat à raison de 75%. Quoique cette solution ne règle pas le problème dans son ensemble, il espère que le Grand Conseil votera cette loi.

Faculté de PSE

La procédure visant à transformer l'EPSE en faculté a abouti par un vote du Grand Conseil le 10.1.1975. Si cette décision ne modifie pas la vie courante, elle entérine cependant les progrès et la diversification extraordinaires de cet aspect des sciences de l'homme, dont Genève fut l'un des berceaux.

EA

La première période expérimentale de la réorganisation de l'Ecole d'architecture prenant fin cette année, la procédure d'évaluation a été mise en place et devrait aboutir au dépôt d'un rapport dans le courant de l'année.

La réorganisation de l'Ecole de traduction et d'interprétation est plus avancée. Le règlement d'étude a été accepté par toutes les instances universitaires et son règlement d'organisation sera bientôt soumis au Conseil de l'Université. Ce dernier stade accompli, l'ETI aura trouvé un statut juridique et disposera des moyens et de l'organisation indispensables à son activité.

ETI

Enfin en collaboration avec les facultés des sciences, de médecine et des sciences économiques et sociales, un centre d'étude pour l'informatique a été constitué. Il est chargé de créer les conditions favorables à l'enseignement et à la recherche en informatique et de la mise à disposition des meilleurs services en informatique aux utilisateurs de toutes les facultés et écoles, notamment en ce qui concerne la formation, l'introduction de nouveaux langages de programmation, les bibliothèques de programme et la documentation.

Centre universitaire d'informatique

Le centre est constitué:

- d'une division d'informatique scientifique
- d'une division d'informatique de gestion
- d'une division d'informatique médicale et hospitalière.

Le projet de règlement de ce centre sera prochainement soumis au Conseil de l'Université.

Problèmes à l'échelon suisse

Limitation des étrangers

Sur le plan politique, l'initiative contre la surpopulation étrangère, et ses diverses conséquences, a évidemment longuement retenu l'attention du rectorat. Le texte de cette initiative mettait en danger non seulement la vie pratique de l'Université, qui a un besoin vital de contributions étrangères pour fonctionner, mais aussi son existence théorique.

L'application des mesures préconisées par l'initiative aurait très rapidement porté atteinte à notre vocation essentielle d'universalisme et d'humanisme. Les autorités universitaires l'ont bien compris puisqu'elles ont, ensemble, pris position contre le texte de cette initiative. La participation de notre institution, en tant que telle, à une campagne politique marquait, par son caractère absolument exceptionnel, tout l'enjeu de cette votation. Celle-ci, malgré son dénouement à nos yeux favorable, a cependant lourdement marqué notre vie ne serait-ce qu'à cause de l'ordonnance fédérale limitant le nombre des étrangers qui exercent une activité lucrative, ordonnance qui s'applique également à l'Université. Le rectorat s'est associé aux autres universités suisses pour entreprendre des démarches auprès de M. Hürlimann, conseiller fédéral chargé du Département de l'intérieur, en vue d'obtenir des assouplissements dans l'application de ces mesures restrictives. Il est aussi intervenu auprès des autorités cantonales chargées de la répartition des 1436 droits attribués à Genève. Notre canton ne disposant que d'un petit nombre de droits, il a été obligé d'instituer une commission groupant toutes les parties — y compris donc des représentants de l'Université — intéressées pour trancher chaque cas. Cette procédure, inévitable vu les circonstances, allonge les délais nécessaires à l'engagement de personnel étranger et diminue nos capacités d'adaptation à des circonstances imprévues.

La collaboration universitaire, aux niveaux fédéral et romand, s'est déroulée comme par le passé dans le cadre des organismes créés à cet effet.

CUS La conférence universitaire suisse s'est plus particulièrement penchée sur le projet de nouvelle loi fédérale d'aide aux universités. Dans ce cadre, le rectorat œuvre pour des structures et une organisation qui permettent aux universités de notre pays — en particulier à leurs organes de direction — de participer de façon active aux divers projets visant à améliorer la planification et la coordination.

Elle a suscité l'élaboration d'un rapport sur les critères de sélection à l'entrée de l'Université. Le secrétaire général a participé aux travaux de la commission présidée par le professeur Ackert qui a préparé ce rapport.

Elle s'est penchée sur les problèmes des débouchés, d'une part, et sur ceux de l'orientation universitaire, d'autre part. Ici, encore, un rapport a été publié qui, comme le précédent, a été approuvé dans ses grandes lignes, par notre rectorat.

Accord de non-discrimination

Enfin, l'Université et le Département de l'instruction publique ont pris une part active à la préparation de l'accord de non-discrimination entre les universités suisses, visant à garantir à tous les candidats suisses à l'immatriculation un traitement identique, qu'ils soient ou non ressortissants d'un canton universitaire. Cet accord pourrait, par exemple, s'appliquer aux futurs étudiants en médecine s'il devait s'avérer que la demande soit supérieure au nombre de places disponibles dans toutes les universités.

Le Département de l'instruction publique et le rectorat estiment, cependant, que les étudiants romands ne doivent pas pour autant pâtir du fait que toutes les universités suisses n'ont pas fourni un effort de développement aussi considérable que les cantons de Genève et de Vaud pour ne citer qu'eux. Ils défendent cependant cette mesure qui assure un mouvement d'étudiants entre les deux principales régions linguistiques de notre pays. Il est, en effet, essentiel non seulement pour l'Université, mais aussi pour une meilleure compréhension entre Suisses, et donc une plus grande cohésion de notre pays, que toutes les universités puissent accueillir des étudiants venant de tous les cantons.

CUR Si la conférence universitaire romande n'a pas cette année, à son actif, de réalisation particulièrement spectaculaire (en dehors de la signature des conventions), il demeure cependant certain que les séances qu'elle a régulièrement tenues assurent une habitude de collaboration hautement bénéfique.

Fonds national

Le rectorat partage l'inquiétude et la déception des milieux scientifiques suisses devant le vote des Chambres qui a diminué les moyens du Fonds national pour ces prochaines années. En entamant les ressources d'un employeur tel que le Fonds national, les députés ont compromis les efforts consentis ces 15 dernières années pour la relève universitaire. S'il est généralement admis que la matière grise est une des rares matières premières dont la Suisse dispose, comment encourager la formation de chercheurs lorsque ceux-ci se trouvent devant un marché de l'emploi trop restreint?

Programmes nationaux

La décision ayant été prise d'affecter le 12% de la subvention du Fonds national à encourager la recherche dans le cadre de programmes nationaux, deux listes provisoires de domaines pouvant entrer en considération ont été établies par la Division de la science et de la recherche.

Le rectorat a constaté que l'Université de Genève serait en mesure d'apporter sa contribution à plusieurs des programmes nationaux correspondant à la liste des travaux pouvant être entrepris à court terme. Ils concernent: la prévention des maladies cardiaques et vasculaires; l'intégration sociale et la jeunesse; la coordination de la recherche clinique dans le domaine du cancer; les recherches en dialectique et en linguistique; les problèmes fondamentaux du cycle de l'eau; le transport de l'énergie par l'utilisation des supraconducteurs; les critères et priorités de la recherche en sciences de l'éducation. Enfin, la gestion des crédits du Fonds national attribués à des professeurs de notre Université a été entièrement confiée aux services comptables de l'Université. Ainsi prend fin la réorganisation comptable entreprise en 1970. L'affaire pénale concernant ces crédits et dont la presse s'est fait l'écho a donc eu pour effet positif d'accélérer et de clore le processus de centralisation comptable à l'Université.

Le lecteur trouvera dans ce rapport des renseignements plus détaillés sur les subventions accordées par le Fonds national à des chercheurs de notre Université.

Problèmes divers

Les moyens audio-visuels

Dans le cadre de la rationalisation des moyens mis à disposition de l'enseignement et de la recherche figurent notamment les installations et les équipements audio-visuels. Ce domaine couvre:

- les laboratoires de langues
- les laboratoires-bibliothèques
- les installations de traduction simultanée
- les appareils de projection
- la télévision.

Ce secteur doit être structuré afin de permettre

- une planification de l'utilisation des locaux et des installations
- une coordination quant à la gestion
- l'échange d'expériences
- le prêt de matériel, etc.

Une première solution a été apportée dans la zone « Bastions » où les facultés de sciences morales, l'école de langue et de civilisation françaises, l'école de traduction et d'interprétation ont créé un service commun intitulé AUVI (Service des laboratoires de langues et de moyens audio-visuels). Ce service a été rattaché directement au rectorat. Il a pour but de gérer les installations dont dispose l'Université dans la zone « Bastions » et de coordonner les activités des utilisateurs.

Le Service de presse et d'information a connu des jours difficiles. Son chef *ad interim*, M. Jacques Grinevald, nous a quittés à la fin du semestre d'été 1974 pour se consacrer à ses activités de recherches

Presse et information

et d'enseignement à la Faculté de droit et à l'Institut d'études du développement. Parallèlement, M. Jean-Louis Peverelli, responsable du service depuis plusieurs années et qui avait obtenu un congé limité dans le temps pour occuper un poste à l'Université de Compiègne, nous a fait part de son désir de prolonger son séjour en France. Les besoins de l'Université de Genève comme aussi les restrictions légales relatives à la durée des congés, nous ont amenés à accepter la démission de M. Peverelli. Nous remercions ces deux collaborateurs de l'importante contribution qu'ils ont apportée à l'Université pendant de longues années. Suite à cette situation, le rectorat, assisté de la commission d'études *ad hoc* du service de presse et d'information de l'Université de Genève, a décidé de conserver l'infrastructure du service et d'ouvrir une inscription en vue de repourvoir les deux postes laissés vacants. La commission s'est aussi penchée sur le cahier des charges de ces deux nouveaux collaborateurs. M. Armand Gaspard a été choisi pour diriger ce service, et il entrera en fonction le 1^{er} juillet 1975. Il sera assisté d'une personne qui sera sous peu désignée, d'entente avec lui. Le rectorat est désormais fondé à penser que l'information au sein et en dehors de l'Université pourra à nouveau être assurée dans des conditions normales.

Evaluation des fonctions

Les analyses des diverses fonctions de l'Etat et l'opération de rangement étant terminées, l'Université a été saisie d'une proposition générale pour l'ensemble de son personnel administratif et technique. Il ne fait pas de doute qu'une telle entreprise était très difficile et qu'elle ne pouvait manquer de susciter des déceptions même si, d'un autre côté, elle allait satisfaire quelques-uns. Le rectorat est cependant inquiet de la sous-évaluation d'un certain nombre d'activités, par la force des choses spécialisées, et requérant cependant une culture générale particulièrement riche étant donné le milieu dans lequel le personnel est appelé à travailler. Non seulement il pense que le jugement porté n'est pas équitable pour nombre de fonctions, mais il craint encore d'être confronté à l'avenir à de très graves problèmes de recrutement.

Au moment où se rédige le présent rapport, le rectorat intensifie ses études, recherches et contacts, en vue d'analyser au mieux le problème de l'éventuelle introduction des membres du corps enseignant dans l'échelle générale des fonctions de l'Etat. Cette étude et cette consultation lui permettront de représenter avec plus d'efficacité l'Université dans les négociations qui ne tarderont pas à s'ouvrir à ce propos.

Plan directeur

Le travail de cette année a porté principalement sur une information et une consultation des groupements intéressés à l'avenir réservé à l'ancien terrain du golf d'Onex. Des progrès ont été accomplis de part et d'autre dans la compréhension des problèmes.

Associations d'étudiants

Le nouveau règlement provisoire concernant la répartition, l'utilisation et la gestion des fonds provenant de la partie des taxes fixes destinée aux associations d'étudiants a été ratifié par le Département de l'instruction publique le 25 avril 1974.

S'il ne réalise pas l'unanimité des personnes concernées, il offre néanmoins aux étudiants une garantie sérieuse quant à l'utilisation

de ces fonds. Le système semble actuellement fonctionner de manière satisfaisante et plusieurs associations utilisent les moyens financiers mis à leur disposition pour des activités universitaires constructives.

Le rectorat est resté en étroit contact avec l'Association des professeurs de l'Université de Genève en vue de la réalisation d'un « club des professeurs » au rez-de-chaussée de la Maison internationale des étudiants.

La Fondation du foyer des professeurs de l'Université a été créée et son conseil est composé de représentants de l'APUG et du rectorat. L'Etat a assuré les promoteurs de ce projet de sa volonté de maintenir à la disposition de l'Université l'ensemble des locaux de la Maison internationale des étudiants. L'architecte désigné a mis au point ses projets, les autorisations de construire ont été obtenues et très prochainement les travaux pourront démarrer grâce aussi à la très généreuse subvention de la fondation Ernst et Lucie Schmidheiny.

A la demande du Grand Conseil, le montant de l'ensemble des taxes perçues par l'Etat a été revu. Dans ce cadre, le Conseil d'Etat a arrêté à Fr. 300,— (anciennement Fr. 200,—) le montant des taxes semestrielles à l'Université. Afin de permettre une information suffisante, le rectorat a obtenu que cette augmentation n'entre en vigueur qu'au semestre d'été 1975 et non au semestre d'hiver 1974 comme prévu primitivement. Ceci dit, il faut rappeler que le total de cette taxe procure à l'Etat une somme de 1 million et demi de francs par an, ce qui reste modeste si l'on compare ce montant aux dépenses globales de l'Université.

Comme par le passé, cette taxe n'est pas due par les étudiants au bénéfice de la loi sur l'encouragement aux études.

La convention passée en 1956 entre l'Université et le Club international de tennis relative aux installations sportives sises à la campagne Rigot, arrivera à échéance le 31 décembre 1975. Un nouvel arrangement, sous forme de bail, a été conclu qui portera effet dès le 1^{er} janvier 1976 et jusqu'au 31 décembre 1990. Le montant de la location due par le CIT a été forfaitairement fixé à 12% des cotisations annuelles brutes qu'il percevait. Les installations seront agrandies, aux frais du CIT, par la construction de deux nouveaux courts et le club house sera transformé pour mieux répondre aux besoins. Grâce au système des structures gonflables, trois courts pourront désormais être utilisés pendant l'hiver.

L'Université a activement participé aux travaux qui ont abouti, en 1974, à la création du Conseil de l'éducation continue des adultes (CECA). Elle est représentée au sein de ce Conseil et de son bureau. Un groupe de travail présidé par le secrétaire général de l'Université a été établi et chargé de l'étude du problème du « retour aux études ».

Il faut tout d'abord remarquer que si les services administratifs attachés aux diverses commissions ont accompli leur tâche comme à l'accoutumée, les commissions proprement dites n'ont pu se réunir pendant de longs mois. En effet, la loi du 26 mai 1973 prévoyait

Foyer des professeurs

Augmentation des taxes semestrielles

Club international de tennis (Rigot)

CECA

Travaux des commissions et des services attenants

la fin du mandat des commissions pour le 14 juillet 1974 au plus tard. Or, la partie du règlement de l'Université traitant de la composition et des compétences des commissions n'a été approuvée en deuxième lecture par le Conseil de l'Université qu'en novembre 1974.

Les commissions n'ont donc pu être réunies pour la première fois qu'en février 1975 et ceci toujours sous réserve de la 3^e lecture par le Conseil de l'Université du règlement de l'Université et son approbation par le Conseil d'Etat.

Commission administrative

La mission principale de la Commission administrative consiste en l'élaboration du budget annuel de l'Université. Aidée par les collaborateurs du service du budget, elle prépare un projet que le rectorat soumet à l'approbation du Collège des recteurs et doyens. Le Conseil de l'Université en prend ensuite connaissance.

Ce travail devient chaque année plus lourd avec les difficultés rencontrées lors de la défense répétée du budget universitaire au niveau de l'Etat. Nous espérons que le pire aura été atteint cette année, le budget universitaire 1975 ayant été remis en question une demi-douzaine de fois sans qu'une décision soit intervenue à fin avril 1975.

Au cours du semestre d'été 1974, la commission administrative a abordé les principaux problèmes suivants:

1. Mise au point du rapport accompagnant l'avant-projet de budget 1975 de l'Université, rapport qui décrit les options qui ont guidé la commission et commente non seulement la situation générale, mais celle de chaque faculté et école.

Par la suite, plusieurs rapports supplémentaires ont servi à défendre le maintien d'une croissance minimale, inférieure aux effets de l'inflation et des charges créés par l'augmentation des étudiants.

2. Crédits mis à disposition de la Commission administrative: pour résoudre les problèmes financiers urgents qui peuvent se poser en cours d'année et qui n'ont pas pu être prévus lors de l'élaboration du budget, la commission dispose dans son budget de sommes certes modestes, face à l'ensemble des dépenses, mais qui se sont révélées extrêmement utiles et ont évité d'avoir à recourir à une procédure de demande hors budget auprès du chef du Département de l'instruction publique ou du Conseil d'Etat.

3. Equipement informatique d'UNI II: La commission a eu également à se prononcer sur le problème posé par l'acquisition d'un ordinateur prévu dans le coût d'installation d'UNI II. Elle a, en particulier, examiné les incidences financières pour l'exploitation de ce nouvel appareil (UNIVAC 1108), ceci dans l'optique de la mise hors service du CDC 3800 en été 1976.

La première séance de la commission, dans sa nouvelle formation, n'a eu lieu que le 17 février 1975. Durant la période de juillet 1974 à mi-février 1975, le président de la Commission administrative a réglé les problèmes courants en collaboration avec le service du budget.

Il s'est principalement agi de:

a) Réductions répétées du projet de budget 1975, comme cela a déjà été souligné.

b) Préparation du budget 1976: pour la première fois cette année, la préparation du budget annuel a pu être réalisée à partir de documents produits par l'ordinateur. La mécanisation entreprise il y a deux ans est ainsi parvenue à un stade avancé. Malheureusement, ce perfectionnement technique n'a eu aucun effet sur le processus politique et, le budget 75 n'étant pas encore connu en avril 75, il est difficile de prédire ce qui adviendra du projet de budget 76.

La Commission et le service de développement ont consacré durant cette période la plus grande partie de leur activité à la préparation du second plan quadriennal.

Les facultés ont apporté leur aide efficace par l'apport des éléments indispensables à l'élaboration du plan. Le dépouillement du questionnaire adressé en été 1974 a permis de tirer les grandes lignes de développement pour les quatre prochaines années. Les développements prioritaires ont été indiqués afin de permettre, par le processus des choix, d'adapter l'évolution des facultés à la situation économique. Le taux de croissance adopté tient compte de divers facteurs dont l'évolution du nombre des étudiants et l'évolution des taux d'encadrement par faculté. Outre la partie quantitative, le plan traitera également les problèmes relatifs à l'enseignement, tels que la coordination des enseignements, l'évolution des programmes, des méthodes d'enseignement et des moyens didactiques.

Une troisième partie sera consacrée à la recherche et à son rôle dans le contexte universitaire. Malgré les difficultés croissantes posées par l'évolution de la conjoncture, il est pourtant permis d'espérer qu'une version du plan quadriennal 1975-79 sera présentée aux autorités universitaires vers la fin du semestre d'été.

A part cette tâche majeure, le service de développement a effectué diverses études à la demande du rectorat, dont les principales concernent les taux de réussite en médecine humaine et dentaire, dans le cadre de la collaboration intercantonale pour les problèmes de la capacité d'accueil en médecine; une prévision du nombre d'étudiants pour la période 1974-1980 (étude publiée en mars 1974); une observation des cohortes et des diplômés, qui a permis de mettre au point une nouvelle méthode pour les prévisions en utilisant les données du service d'informatique; une analyse des taux de croissance comparés des facultés et écoles portant sur la situation réelle 1970-74 par rapport aux prévisions du premier plan; la diversification des structures d'organisation d'études; les enseignements et la recherche dans le domaine de l'environnement (enquête auprès des facultés effectuée à la demande de l'Association suisse pour la recherche sur l'environnement).

En outre, les membres du service ont participé aux travaux de la Commission de planification de la Conférence des recteurs suisses, du CERI/OCDE et de l'Association for Institutional Research. Le service de développement a également mis sur pied en juin 1974, un colloque sur l'organisation des études universitaires avec la

Commission de développement

Plan quadriennal

Etudes diverses

participation des professeurs G. Abraham-Frois, de l'Université de Paris-Nanterre et B. Girod de l'Ain, de l'Université de Paris-Dauphine.

Centre de documentation des autorités universitaires

Enfin, il convient de noter que le Centre de documentation a reçu au cours de l'année une structure qui lui a permis de s'organiser, afin de rendre aux différents secteurs de l'Université les services qu'on en peut attendre.

Son implantation au cœur du secteur administratif d'UNI II a favorisé tout naturellement sa fréquentation et son développement tout en réalisant des économies de travail et d'investissement dans l'achat de documentation.

Enquête enseignement et recherche

Quant au problème de la recherche à l'Université, l'enquête « enseignement/recherche », lancée en été 1973 dans le but de situer l'effort de recherche au sein des unités et de servir de base à une politique de développement, a permis de récolter un grand nombre de données importantes sur son état actuel. Ces données ont été traitées par ordinateur et un indice de l'importance de la recherche a été calculé. Cet indice renseigne sur l'importance *relative* de la recherche d'une unité à l'autre. De plus chaque unité consultée a fourni la liste des projets de recherches en cours. Cette liste, encore incomplète et de qualité variable, servira de base à la publication d'un catalogue qui sera révisé périodiquement.

Cette étude a montré combien l'enseignement et la recherche sont étroitement imbriqués à l'Université. En effet, seul 1/5 des dépenses est attribuable directement et exclusivement soit à l'enseignement, soit à la recherche, la part prépondérante contribuant à une infrastructure commune, favorisant à la fois l'enseignement et la recherche.

Commission des bâtiments

La Commission des bâtiments, dont la tâche essentielle est d'étudier et de proposer la planification à court, moyen et long termes, des constructions universitaires selon les programmes de développement arrêtés par le rectorat, a tenu 4 séances au cours du semestre d'été 1974 et 2 séances en fin du semestre d'hiver 1974/75. Ce n'est qu'au début de 1975 qu'une nouvelle Commission des bâtiments a pu être constituée, dont les travaux ont immédiatement commencé. Pendant la période de vacuité de 6 mois environ, les sous-commissions bâtiments des facultés et écoles ont travaillé avec le Bureau des bâtiments, organe administratif et technique de la commission, pour assurer la continuité du travail.

L'année considérée a été l'occasion, pour la Commission des bâtiments, en dehors des travaux de transformation et d'aménagement des locaux universitaires pour une somme de Fr. 1,5 millions environ, de concrétiser son action dans certains secteurs particulièrement importants. Elle a constamment œuvré en étroite liaison avec le Département des travaux publics. On peut évoquer, à ce propos, les réalisations suivantes :

UNI II: La Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation et l'administration centrale de l'Université sont entrées dans les locaux des étages en couronne en octobre 1974, soit avec 3 mois

d'avance. L'Université a obtenu du Conseil d'Etat un crédit complémentaire de construction de Fr. 480.000,— pour l'aménagement de salles de séminaires ainsi que de la bibliothèque, des locaux d'expérimentation, du laboratoire de psychologie expérimentale, du studio TV de la Faculté de PSE. La plupart de ces travaux ainsi que ceux de l'installation de l'équipement de l'informatique sont sur le point d'être terminés.

Science II, 5^e étape: Participation à la préparation du dossier de construction; vote du crédit construction par le Grand Conseil, le 15 mai 1974; ouverture du chantier le 2 avril 1975.

Centre médical universitaire: La commission a procédé à la mise au point du programme détaillé de la 2^e étape et à l'établissement du coût de construction et d'équipement, soit Fr. 60 millions environ.

Extension de la clinique de pédiatrie en faveur de la Médecine dentaire: Le planning initial a été respecté et l'entrée dans les locaux aura lieu en automne 1975.

Rue Saint Ours, N^o 5: location de locaux au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage — 500 m² nets environ — pour les sciences humaines. Ces locaux pourront être occupés dès le 15 mai 1975.

Bâtiment des Bastions: Les locaux d'UNI II pouvant être utilisés, des rocades ont permis de mieux loger l'Ecole de langue et de civilisation française et de prévoir la localisation, dans le bâtiment central, de la Faculté de théologie.

Baraques de la campagne Rigot: libération, par l'ONU, d'une première baraque, attribuée à l'IUHEI en août 1974, et de la deuxième baraque en mars 1975.

Bâtiment de la place des Augustins: Le programme détaillé a été mis au point et la demande définitive d'autorisation de construire a été déposée. Dans ce bâtiment, principalement destiné aux Cours Commerciaux de Genève, trois étages seraient réservés à l'Université qui pourrait y installer l'Ecole de traduction et d'interprétation.

Sur la base des décisions prises par les autorités cantonales quant au développement de l'Université sur les 3 complexes Ville, Evaux (ancien golf d'Onex), Vessy-Pinchat, la Commission des bâtiments, en étroite collaboration avec la Commission de planification et le rectorat, poursuit activement l'élaboration de propositions relatives à l'extension à moyen terme des surfaces universitaires tout en tenant compte des possibilités techniques et budgétaires. C'est ainsi qu'elle a renoncé, pour l'instant, à étudier un développement de l'Université dans la région de Vessy-Pinchat, sachant que l'urbanisation de cette région n'est pas prévue à moyen terme. C'est pourquoi, notamment, elle a porté son effort de recherche de locaux pour les sciences humaines sur une réalisation possible à moyen terme: la construction d'UNI III, au bord de l'Arve, en bordure du Bd d'Yvoy. Ce bâtiment compléterait le complexe constitué par les étapes 1 à 5 de Sciences II conçu dès l'origine sous forme de « H ». Dans ce cadre, le programme général d'UNI III a été envoyé au Département de l'instruction publique qui l'a transmis pour étude au Département des travaux publics.

La commission met également tout en œuvre pour conserver le plus longtemps possible d'anciens bâtiments — Institut de médecine dentaire, école de chimie, école de médecine — de façon à préserver et développer les moyens mis à disposition de la médecine et des sciences jusqu'à l'achèvement du CMU et la construction des premiers bâtiments aux Evaux.

Commission sociale

Les activités de la Commission sociale au service des étudiants ont été aussi importantes, dans l'ensemble, que l'année précédente.

En 1973, la commission s'est interrogée sur l'opportunité d'une réforme du service social: cette année, une expertise a été mise sur pied; la phase préparatoire de celle-ci s'est terminée en juin 1974.

La deuxième phase est en cours, elle comporte:

- a) un sondage auprès des étudiants afin de
 - connaître leurs besoins en matière d'aide sociale,
 - savoir comment il y est actuellement répondu par le service social ou par d'autres services universitaires — par des services non universitaires.
- b) une étude sur les réalisations similaires dans d'autres universités en Suisse et à l'étranger;
- c) la réunion d'une documentation sur la condition de l'étudiant.

Une 3^e phase, de synthèse et conclusion, suivra et nous espérons être à même d'indiquer dans le rapport de 1976 le résultat des travaux entrepris.

Les préoccupations exprimées l'an dernier par la commission, concernant la situation matérielle des étudiants n'ont fait que s'aggraver. En effet, le nombre d'étudiants n'arrivant plus à équilibrer leur budget du fait de la hausse du coût de la vie d'une part et du cours élevé du franc suisse d'autre part est en augmentation très nette. Les répercussions de cette situation sont de deux ordres:

- a) nombre accru de la fréquence des passages des étudiants au Bureau de placement. Or le Bureau de placement a constaté une diminution des offres d'emploi, parallèlement à l'augmentation des demandes, et ne peut plus satisfaire tous les étudiants qui cherchent du travail. Depuis peu, il s'est vu obligé de réserver ses services aux étudiants immatriculés à l'Université de Genève.
- b) nombre accru des demandes d'aide financière, allocations ou prêts. En ce qui concerne les bourses d'entraide, une réponse positive a pu être donnée à tous les étudiants qui répondaient aux critères d'attribution définis par la commission. Mais nombre de requérants ne peuvent, malgré leur situation financière précaire, obtenir une allocation étant donné qu'ils sont au début de leurs études.

Il est apparu, cette année, que de nombreux étudiants, notamment parmi les étudiants en provenance des pays d'outre-mer, ne sont plus à même de faire face aux dépenses relatives aux soins dentaires. Une solution devra être trouvée à ce problème.

Le service d'accueil des étudiants d'Outre-mer a collaboré, en 1974, avec d'autres organismes pour accueillir une quinzaine d'étudiants réfugiés du Chili qui ont entrepris des études universitaires à Genève. En plus des problèmes d'adaptation à la vie genevoise et du choix des études, s'est posé pour eux le problème de savoir si ils seraient soutenus financièrement durant leurs études universitaires. Ce problème est maintenant résolu de façon positive pour la plupart d'entre eux.

Pour le service des activités culturelles, l'innovation importante a été cette année la mise sur pied d'un cycle d'initiation au cinéma, en collaboration — entre autres — avec le directeur de la formation à la Télévision suisse romande et le directeur du Centre d'animation cinématographique. Ce cours est suivi régulièrement par environ 80 personnes. Le Chœur universitaire a donné deux concerts au mois de juin 1974, sous la direction de Chen Liang-Sheng consacrés à la « Messe en do » de Mozart et à une cantate de J.-S. Bach. Ces concerts ont remporté un immense succès.

Quant au service des sports, il regrette que l'année 1974 se soit écoulée sans que le projet de structure gonflable qui devait être installée sur les terrains de Miremont ait pu voir le jour. La réalisation de ce projet permettrait de disposer tout au long de l'année d'une surface couverte favorisant la pratique de nombreux sports.

Ce projet, en soit plus modeste, a été prévu à défaut de la réalisation d'un centre sportif universitaire plus important. Il paraît indispensable que les fonds nécessaires au fonctionnement de cette structure gonflable soient rapidement trouvés.

Au cours de cette année, plusieurs milieux de l'Université, son Conseil en particulier, ont émis le désir qu'une commission chargée d'étudier les problèmes liés à l'enseignement supérieur, soit créée. En fait, cette commission représenterait une nouvelle version de celle des affaires académiques qui a fonctionné précédemment. Le rectorat a accepté de mettre sur pied une commission permanente de l'enseignement groupant aussi bien des enseignants que des collaborateurs de l'enseignement et des étudiants.

Commission de l'enseignement

La mission de cette commission, définie dans le projet de règlement de l'Université, est très large. Elle devra travailler en contact étroit avec les facultés et s'intéressera à tous les problèmes actuels sur lesquels une réflexion s'impose. Elle tentera de formuler des recommandations utiles à l'amélioration de l'enseignement universitaire. Elle étudiera également les problèmes de coordination entre l'Université et les autres ordres d'enseignement.

La constitution de cette commission est en cours actuellement.

La commission de l'informatique a poursuivi ses travaux tout au long de l'année en raison des objets qu'elle a dû examiner. C'est ainsi qu'elle a tenu 15 séances au cours de l'année 1974/1975. Les problèmes suivants ont été traités:

Commission de l'informatique

L'évaluation des différentes offres pour l'acquisition d'un équipement électronique a été achevée et le choix, approuvé par le rectorat, puis par le Conseil d'Etat, s'est porté sur un centre UNIVAC 1108. La commission a étudié, avec le centre universitaire d'informatique et le bureau des bâtiments, l'installation de cet équipement dans la salle prévue à cet effet dans le bâtiment UNI II. De plus une convention a été signée avec le centre cantonal d'informatique pour l'exploitation de cette installation, l'Université restant responsable du système.

Ce nouveau centre a été rendu opérationnel en mai 1975. C'est l'aboutissement de deux ans de travail et d'efforts.

La commission a proposé l'introduction d'une nouvelle structure de l'informatique avec la participation des facultés des sciences, de médecine et des sciences économiques et sociales. C'est ainsi qu'a été créé le centre universitaire d'informatique.

Conformément aux décisions du Conseil d'Etat, la commission de l'informatique a examiné, au cours de l'année 1974/1975, tous les projets d'acquisition d'équipements électroniques proposés par différents secteurs académiques de l'Université. Dans certains cas elle a constitué des groupes d'étude pour procéder à l'examen détaillé d'un projet.

Un bulletin d'information a été créé dont la parution s'établira au gré des nécessités sous la responsabilité de la commission d'informatique. Le but de ce bulletin est d'informer les groupes de recherches de l'évolution des installations d'UNI II et d'une manière plus générale sur la situation de l'informatique à l'Université.

Un contrat-type a été défini avec l'Hôpital cantonal, pour permettre à des groupes de recherche de l'Université d'avoir accès aux moyens de calcul du centre hospitalier sous certaines conditions.

A la suite de la grave maladie du professeur P. Cornioley, le professeur M. Golay a bien voulu assurer à nouveau, *ad interim*, la présidence de la commission jusqu'à la fin du semestre d'hiver 1974/1975.

Au courant de l'année 1974, la Commission de recherche a tenu trois séances ordinaires: 31 janvier, 2 mai et 10 mai 1974.

Activités Demandes de subsides

La Commission a communiqué au Fonds national:

- au 31 mars 1974, 72 préavis (nouveaux projets et suites de requêtes);
- au 30 septembre 1974, 26 préavis (nouveaux projets et suites de requêtes).

Ces demandes de subsides n'ont donné lieu à aucune remarque particulière.

Subsides de publication

La Commission a transmis un préavis au 31 mars 1974.

Bourses pour jeunes chercheurs avancés

En date du 20 mai, la Commission a transmis ses préavis concernant 19 demandes de bourses de chercheurs avancés. Elle a, par la suite, constaté que le Conseil national de la recherche n'a pas suivi tous les préavis qu'elle lui avait donnés. D'une part, il n'a pas accordé toutes les bourses pour lesquelles le préavis était « très favorable »; d'autre part, il a accordé des bourses à des candidats pour lesquels le préavis de la commission était réservé, ou à des candidats auxquels la commission estimait qu'il était prématuré d'accorder une bourse de chercheur avancé.

Bourses pour chercheurs débutants

Au cours de ses séances, la commission a examiné les dossiers de 40 candidats. Elle a accordé 22 bourses ou prolongations:

Sciences:	7
Lettres/H.E.I.:	6
Sciences économiques et sociales:	3
Médecine:	3
Théologie:	2
Ecole d'architecture:	1

Elle a dû répondre négativement à 16 demandes.

Le crédit dont disposait la Commission ne lui a pas permis de donner suite à un certain nombre de demandes qu'elle a estimées cependant très intéressantes. Elle a conseillé aux candidats d'adresser une nouvelle demande pour 1975. Certains dossiers ne présentaient pas un caractère d'urgence et d'autres, enfin, n'étaient pas suffisamment bons pour que la Commission leur donne une suite favorable.

Le crédit mis à disposition a été complètement épuisé.

L'administration a été particulièrement mise à contribution au cours de cette année, notamment en raison des difficultés budgétaires et de l'obligation de fournir toujours davantage de rapports de tous ordres. Or il s'agit de stabiliser l'effectif du personnel, alors que le nombre de tâches administratives ne cesse de croître. Nous en citerons quelques exemples à titre d'information:

- introduction d'une nouvelle procédure par le Conseil d'Etat pour l'engagement de personnes étrangères,
- opérations de rangement du personnel dans le cadre de l'évaluation des fonctions,
- reprise par le service comptable de l'ensemble des crédits du Fonds national,
- gestion du personnel payé à l'aide de ces crédits (plus de 300 collaborateurs),
- développement des moyens audio-visuels et de la télévision,
- secrétariat du Conseil de l'Université,

- prise en charge du nouveau bâtiment UNI II, soit:
 - la gestion technique du bâtiment,
 - la gestion des auditoriums pour l'Université et pour le public,
 - la gestion du parking,
 - participation à la gestion du nouveau centre informatique,
- participation au groupe opérationnel du Centre médical universitaire,
- travaux relatifs au budget 1975 et au budget 1976 avec la nécessité
 - de préparer une importante documentation pour le Grand Conseil,
 - de procéder à des coupures et en conséquence recommencer les opérations budgétaires à plusieurs reprises,
- etc.

Les nouvelles tâches confiées démontrent bien que l'administration se veut au service du corps enseignant et des autorités universitaires, pour permettre le bon fonctionnement de notre institution.

Mécanisation

Les travaux relatifs à la mise sur ordinateur d'un certain nombre de procédures se sont poursuivis avec la participation des différents services concernés. Il s'agit notamment des secteurs suivants:

Etudiants

- nouvelle liste des diplômés,
- nouvelle présentation des statistiques.

Examens

- extension du système pour l'utilisation simultanée par plusieurs facultés.

Enseignants

- extension du système des renouvellements,
- statistique des enseignants par poste et par personne,
- cartes de légitimation, permis de travail.

Budget

- procédure de la demande budgétaire,
- publication du budget.

Comptabilité

- paiement automatique des fournisseurs,
- contrôle budgétaire,
- plan comptable budgétaire et financier.

Services logistiques des commissions du Rectorat

Les différents services logistiques des commissions ont assuré tout au long de l'année la permanence et effectué les travaux préparatoires permettant aux commissions de prendre position et de donner leurs préavis au rectorat.

Les actions ont porté sur les domaines suivants:

- planification et plan de développement à court et moyen termes,
- prévision, recherche et aménagement des locaux universitaires,
- prestations sociales à l'intention des étudiants,
- activités culturelles pour les étudiants,
- budget 1975 et 1976.

Assurer la bonne harmonie et la coordination entre administrations de facultés et services généraux a été un souci constant de la direction. De nouvelles solutions ont été proposées, tant sur le plan structurel qu'au niveau des méthodes de travail (gestion par objectifs).

Au cours d'un séminaire, les cadres administratifs ont étudié le problème du contrôle de gestion avec un spécialiste de cette question. Un document réunissant diverses thèses sera préparé par un groupe de travail, et transmis sous forme de projets à la commission administrative.

L'intention du rectorat est de développer les contacts avec l'extérieur pour procéder à des échanges d'idées avec d'autres universités, et avec des entreprises et cela pour bénéficier et partager des expériences en matière de gestion administrative.

Différentes rencontres ont ainsi été établies au cours de cette année, notamment avec Stockholm (base de données) Louvain, Hambourg (évaluation des fonctions et système de personnel), Heidelberg (modèle de simulation), Utrecht (modèle de simulation) Hanovre (système programmé pour les étudiants, le personnel, la comptabilité).

De plus, l'OCDE a fait appel à l'administration universitaire de Genève pour procéder à l'évaluation d'un projet autrichien en matière de flux d'étudiants, de banques de données et de modèles de simulation. Le rapport d'évaluation a été présenté à Paris en janvier 1975.

Dans une même optique notre administration participe à l'élaboration du 3^e rapport du Conseil suisse de la science dans le cadre d'un groupe « données et pronostics ».

Enfin, l'administration participe à la mise en place de nouvelles structures sur le plan fédéral dans le cadre d'un système d'informations universitaire suisse, qui traite des problèmes de personnel, de finances, et de statistiques d'étudiants.

L'équipe du rectorat, élue en juin 1974 pour trois ans par le Conseil de l'Université, s'est trouvée de nouveau confrontée à des tâches trop nombreuses, cela d'autant plus, qu'un des postes de vice-recteur est resté inoccupé.

Une fois achevés, certains travaux rendus nécessaires par l'application de la nouvelle loi ne se représenteront pas: nous pensons particulièrement aux divers règlements à élaborer ou à examiner.

Relations administrations de facultés — services généraux
Contrôle de gestion

Contacts avec l'extérieur

Conclusion

En revanche, l'esprit de la nouvelle loi, d'une part, et les difficultés budgétaires rencontrées par l'Etat, d'autre part, font que le rectorat est appelé de plus en plus souvent à s'expliquer ou à se justifier. Que son action soit ainsi soumise à un contrôle démocratique, rien de plus normal. Ce qui inquiète le rectorat, c'est la fréquence et la diversité des niveaux auxquels ces demandes sont formulées. En effet, une part toujours plus grande des séances du rectorat et du travail administratif est consacrée à l'élaboration de rapports, et cela forcément au dépend de l'action concrète et novatrice.

La nouvelle répartition des compétences entre les diverses autorités universitaires (Conseil de l'Université, Collège des recteurs et doyens, rectorat et sénat) a posé et continuera de poser quelques problèmes au centre desquels se trouve le rectorat. Organe exécutif, il est le seul à avoir des relations suivies avec le Conseil de l'Université d'une part et le Collège des recteurs et doyens d'autre part. De plus, interlocuteur naturel de l'Université pour le Département de l'instruction publique et pour le Conseil d'Etat, il joue un rôle de pivot, quelquefois de cible.

Mais les critiques peuvent aussi être stimulantes surtout lorsqu'elles sont émises dans un esprit constructif. Le rectorat, qui se veut constamment au service de l'Université, tient à remercier ici toutes les personnes qui, au sein de l'Université et en dehors d'elle, lui ont apporté tout au long de cette année le témoignage de leur intérêt et de leur sympathie. Il exprime également sa très vive gratitude à tous ses collaborateurs du corps administratif dont les activités quotidiennes ont permis l'exécution des tâches mentionnées tout au long de ce rapport.

Genève, le 22 avril 1975.